

**Compte-rendu de la réunion de la  
commission de suivi de site (CSS) EVONEO**  
**Incinérateur de Bessières**

Mardi 17 juin 2025

Intitulé	Nom	
<b>Collège administration</b>		
Prefecture	Mme Barbara BALLAVOISNE	Présente
DCPPAT	Mme Geneviève HUC Mme Linsey MONPELAT	Présente Présente
DREAL	Mme Sandrine GAU Mme Célie DURAND	Présente Présente
ARS	M. Jean-Sébastien DEHECQ	Visioconférence
<b>Collège collectivités</b>		
Commune de Bessières	M. Anthony BLOYET	Visioconférence
Commune de Monjoire	M. Jacques ROUX	Visioconférence
Commune de Mirepoix sur Tarn	Représentante de la mairie	Visioconférence
Commune de Paulhac	Mme Nathalie RAOUX	Excusée
<b>Collège riverains</b>		
CODEMIP	Mme Marie-Thérèse CITERNE Mme Pierre FOURASTIE	Excusée Visioconférence
Association ABCDE	Mme Marie-Hélène PEREZ	Visioconférence
<b>Collège exploitant</b>		
EVONEO	Directeur Ingénieur prévention des risques Responsable usine de Bessières	Présent Présente Présent
DECOSET	Mme Camille DELBOS M. Bernard MELLAC	Présente Présent
<b>Personnalités qualifiées</b>		
ATMO Occitanie	M. Pierre-Yves ROBIC	Présent

**Ordre du jour :**

1. approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 3 octobre 2024 ;
2. bilan d'exploitation 2024 de la société EVONEO ;
3. résultats du suivi de la qualité de l'air autour d'EVONEO ;
4. bilan de l'inspection des installations classées ;
5. questions diverses

*Ouverture de la séance à 16h30, sous la présidence de Mme Barbara BALLAVOISNE, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Haute-Garonne.*

**1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 3 octobre 2024**

Le compte-rendu de la réunion de la CSS du 3 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

**2. Présentation du bilan d'exploitation 2024**

Le bilan des apports de l'unité de valorisation énergétique (UVE), pour l'année 2024, est présenté. L'évolution des apports en ordures ménagères/encombrants, avec un ratio de 211 kg/habitant, est en baisse constante.

La valorisation en matière UVE est de 37 198 tonnes reçues en 2024. L'enfouissement matière UVE représente 3 693 tonnes, incinérées puis évacuées vers le site de Graulhet. La valorisation énergétique UVE représente 109 456 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 45 000 habitants. La performance énergétique de l'installation dépasse 96 %.

Le bilan des apports du centre de tri 2024 est de 29 000 tonnes, soit une augmentation de 4 000 tonnes par rapport à 2023. Une évolution de la collecte sélective est observée, avec un regain du tri de 56 kg/habitant en 2024. En revanche, le taux de refus de tri (déchets restant après le tri réalisé) s'élève à 23 %, contre 20 % en 2023.

Un programme de surveillance est mis en place sur le site.

Le bilan, avec le suivi des rejets gazeux et aqueux, est présenté. L'ensemble des résultats est inférieur aux seuils réglementaires. Des contrôles externes sont également réalisés.

La captation des fluorures est présentée. Il ressort des mesures que, malgré des concentrations élevées, le flux annuel demeure inférieur au seuil maximal autorisé en 2024.

Le plan d'actions engagé avant 2024, comprenant 13 actions, est détaillé. Les actions prévues en 2024 portent notamment sur l'étude de l'impact de l'antitarbre, l'étude d'injection complémentaire de sulfate de magnésium et la réalisation de mesures comparatives avec un second laboratoire utilisant la méthode de chromatographie ionique.

Les valeurs d'antimoine sont également présentées ainsi qu'un plan d'actions comprenant le renforcement des équipes d'exploitation et le suivi du retour d'expérience du site SUEZ Île-de-France. Le plan de surveillance environnementale 2024 est exposé, aucune évolution significative n'est à signaler.

Les principaux faits marquants de l'année sont détaillés, notamment quatre déclenchements de radioactivité, tous gérés conformément à la procédure interne et consignés dans le registre de sécurité. Un départ de feu, maîtrisé en dix minutes, a également été signalé.

Les certifications ont été maintenues lors des audits. Par ailleurs, des exercices de sécurité ont été réalisés en 2024.

Les arrêts techniques ainsi que les travaux réalisés au cours de l'année 2024 sont présentés. La campagne de travaux prévue pour 2025 portera principalement sur la réduction des nuisances acoustiques.

### **3. Résultats du suivi de la qualité de l'air autour d'EVONEO**

Les mesures enregistrées en 2024 sont présentées, avec le suivi de douze métaux. Des appareils automatiques permettent de consulter les résultats en temps réel sur internet.

Depuis 2008, le suivi de l'air ambiant montre une tendance globale à la baisse, tout comme celui réalisé dans l'agglomération toulousaine. Une variabilité saisonnière habituelle est constatée, comme chaque année sur l'historique.

La réglementation pour les particules en suspension PM10 est respectée. Les métaux présents dans les particules PM10 sont présentés, avec des taux nettement inférieurs aux seuils définis par la réglementation.

L'incinérateur contribue à environ 0,2 % des concentrations dans l'environnement.

Concernant le dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ), l'UVE étant implantée dans une zone périurbaine moins dense en habitat et en trafic, l'impact de ses activités demeure très limité.

La réglementation évolue depuis 2024, avec l'entrée en vigueur de nouvelles directives européennes qui entraîneront une révision des seuils applicables.

Les métaux dans les retombées totales de poussières sont inférieurs aux valeurs de référence pour la protection de l'environnement et des écosystèmes. Les relevés des stations autour d'EVONEO sont comparables ou inférieurs au fond urbain toulousain.

Le dioxyde de soufre et le chlorure dans l'air ambiant respectent l'objectif de qualité.

Les niveaux de dioxines et de furanes restent inférieurs aux valeurs de référence pour une exposition prolongée. Plusieurs congénères détectés sur le site de la station de Bessières ne le sont pas à celui de la Magdeleine. Toutefois, les concentrations observées demeurent très faibles sur l'ensemble des sites.

Les perspectives pour l'année 2025 sont présentées, avec une continuité des mesures et un renouvellement du partenariat.

Toutes les données sont disponibles sur le site internet : [www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org).

### **4. Présentation du bilan de l'inspection des installations classées (DREAL)**

Le bilan de l'inspection des installations classées de l'année 2024 est présenté. Deux inspections ont été réalisées et un dossier a été instruit :

- inspection du 2 juillet 2024, avec pour thématique l'air : trois faits non conformes ont été relevés ;
- inspection du 30 juillet 2024, avec pour thématique la conformité de l'incinérateur à la directive IED : un fait non conforme a été constaté, auquel l'exploitant a répondu ;
- dossier de réexamen IED instruit.

## 5. Questions diverses

La représentante de l'association ABCDE s'interroge sur le maintien du tri sur le site ainsi que sur le devenir de l'ancien centre de tri.

Le représentant de DECOSET indique que le centre de tri a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le nouveau centre de tri de Bessières est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025, avec une réception définitive prévue en septembre 2025. Cette mise en service entraînera une dizaine de camions supplémentaires. Le prévisionnel d'exploitation est fixé à 55 000 tonnes de déchets par an.

Il est également précisé que l'ancien centre de tri a été restitué au délégataire, à savoir la société EVONEO, qui l'intégrera à son futur projet. Dans le bâtiment existant, une installation de mise en balles et de stockage sera prochainement mise en place.

Le directeur du site remercie l'ensemble des membres de la CSS, les services de l'État, les associations, les élus pour la qualité des échanges durant ces vingt dernières années.

Enfin, Mme la secrétaire générale adjointe rappelle les objectifs des CSS, en soulignant l'importance de l'amélioration continue et du maintien permanent de la conformité réglementaire. Elle remercie l'ensemble des membres de la CSS de leur présence.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17h40.

*L'ensemble des présentations est joint au compte-rendu.*

Pour le préfet et par délégation  
du préfet de la Haute-Garonne :  
la secrétaire générale adjointe  
la sous-préfète à la ville

Barbara BALLAVOISNE